



Règlement général du Championnat Suisse par Points (CSP) de la SLA

CLASSEMENT ET CATEGORIES

1. Buts

Le Championnat Suisse par Points de la SLA a pour but de sélectionner les meilleurs régatiers suisses de l'année dans les catégories suivantes selon les résultats obtenus lors de régates en Suisse et à l'étranger, publiés dans le calendrier des régates de la SLA:

2. Catégories

Pour chaque série (Standard, Radial et 4.7), un classement Open est établi. De ce classement Open, sont extraits les classements suivants :

- Laser Standard open
- Laser Standard juniors moins de 21 ans
- Laser Radial open femmes
- Laser Radial open hommes
- Laser Radial juniors femmes moins de 19 ans
- Laser Radial juniors hommes moins de 19 ans
- Laser Radial juniors moins de 17 ans
- Laser 4.7 open
- Laser 4.7 juniors moins de 18 ans
- Laser 4.7 juniors moins de 16 ans
- Master (plus de 35 ans)

Si ce n'est pas spécifié, la catégorie comprend hommes et femmes ensemble.

3. Âge

L'âge qui compte est celui au 31 décembre de l'année en cours.

Exemple: « moins de 21 ans » veut dire que la personne n'aura pas atteint 21 ans dans l'année en cours; de même pour les autres catégories d'âge.

4. Prix

Reçoivent un prix :

- Les 3 meilleurs classés dans les catégories Laser Standard open, Laser Radial Open hommes, Laser Radial Open femmes, Laser 4.7 open et Master ;
- Le(la) meilleurs classés dans les catégories Laser Standard juniors moins de 21 ans, Laser Radial juniors femmes moins de 19 ans, Laser Radial juniors hommes moins de 19 ans, Laser Radial juniors moins de 17 ans, Laser 4.7 juniors moins de 18 ans et Laser 4.7 juniors moins de 16 ans.

Une personne ne peut gagner qu'un seul prix correspondant à son meilleur résultat dans l'une des catégories.

Le classement au 31 décembre détermine le champion de l'année. (voir article 10)

5. Eligibilité des coureurs

Pour participer au classement du Championnat Suisse par Points, il faut être membre et avoir payé la cotisation de SLA pour l'année en cours

REGATES ET CALENDRIER

6. Calendrier

Le calendrier et la liste des régates est établi par le comité et publié sur l'internet en version allemande et française. En cas de doute, la version allemande publiée sur l'internet fait foi.



7. Eligibilité des régates

Le Championnat Suisse par Points est établi sur la base des régates suivantes :

- le Championnat Suisse de Laser (CS)
- les régates en Suisse du Championnats Suisses par Points (CSP)
- les régates internationales sélectionnées par le comité. (Intl.)

Pour qu'une régate soit validée, un minimum de 2 courses doit avoir été courues. Pour les Championnats Suisses (CS), un minimum de 4 courses doit être courues, si 2 ou 3 courses ont été courues, le Championnat Suisse compte comme une régate Suisse normale (CSP).

CALCUL DES POINTS

8. Points attribués pour chaque régate

Pour chaque régate validée (minimum 2 courses), les points attribués à un concurrent sont calculés de la manière suivante :

$$P = \left[\left(\frac{N-R+1}{N} * 80 \right) + 20 \right] * F$$

- P est le nombre de points attribués
R est le résultat obtenu au classement général
N est le nombre de participants classés.
F est le facteur de la régate

De cette façon, le dernier coureur aura minimum $20 * F$ points (soit 20 points lors d'une régate du Championnat Suisse par Points, 40 points lors d'un championnat Suisse validé et $20 * F$ lors de toute régate internationale). De même, le premier de chaque régate obtiendra $100 * F$ points à chaque régate (soit 100 points pour une régate du Championnat Suisse par Points ou encore 200 lors des Championnats Suisse)

Un bateau est considéré comme classé s'il a pris le départ d'au moins une course validée de la régate.

8.1. Annulation d'une régate

Lorsqu'une régate ne peut être validée (aucune ou 1 seule course courue, ou encore davantage si les instructions de courses modifient cette règle), 20 points sont attribués à chaque coureur ayant confirmé son inscription sur place.

8.2. Premier coureur Suisse

Pour chaque régate comptant pour le Championnat Suisse par Points, le premier coureur Suisse de chaque catégorie (ou quelqu'un dûment délégué) doit adresser au webmaster (aussi rapidement que possible et au plus tard 15 jours après la fin de la régate) un rapport de la régate ainsi que les résultats de la régate. A défaut, ses points ne seront pas pris en compte dans le classement du CSP

9. Facteurs

En principe, le Championnat Suisse (type CS) (à condition qu'il soit validé) a un facteur de 2. En principe, les régates en Suisse et dans les eaux limitrophes (type CSP) ont un facteur de 1. Ceux-ci peuvent être modifiés à la discrétion du comité SLA.

Les régates internationales (type Intl.) ont un facteur déterminé par le comité SLA à l'avance, selon le niveau de la régate, et publié dans le calendrier sur le site de la SLA.

10. Total et classement

Pour chaque coureur, sont additionnés les points obtenus aux :

- Championnat Suisse de l'année (type CS)
- 3 meilleurs régates suisses (type CSP)
- 2 meilleures régates internationales (type Intl.)

Le classement Open pour chaque série est établi selon le nombre de points totaux.



Le classement est roulant. A une date donnée, seules les régates ayant eu lieu durant la dernière année (365/366 jours) comptent.

Le classement au 31 décembre détermine le champion de l'année.

11. Extraction du classement pour les catégories d'âge

Une fois le classement Open établi, les résultats pour les classes d'âges sont établis par simple extraction du classement Open.

12. Extraction du classement pour les Masters

Le classement Master est calculé par extraction des classements Laser Standard open, Laser Radial toutes catégories confondues et Laser 4.7 open, les points obtenus par chaque régatier restant les mêmes.

Si un Master apparaît dans plusieurs des trois classements ci-dessus, on compte uniquement celui où il a obtenu le plus grand nombre de points.

SELECTION POUR LES CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX

13. Utilisation du classement du Championnat Suisse par Points

Le Championnat Suisse par Points compte comme critère de qualification pour les Championnats du Monde et d'Europe si la qualification est de la compétence de la SLA. La date limite est le lundi qui suit le délai d'inscription pour une participation (application for entry) auprès de l'ILCA et de l'EurILCA. Si l'attribution des places est dans une catégorie qui ne correspond pas aux catégories du Championnat Suisse par Points, on établit un classement ad-hoc par extraction des résultats du Championnat Suisse par Points.

14. Intégration au classement de sélection pour les navigateurs venant d'autres séries – « Wild Card »

Pour les navigateurs venant de l'Optimist ou du 420, un classement ad-hoc est calculé sur la base du classement du Championnat Suisse par Points de ladite série au 31 décembre de l'année précédente.

Des points sont attribués au navigateur selon le même principe de percentile qu'une régate Laser, avec un facteur de 5. Les points ne sont pas ajoutés aux régates Laser déjà courues. Le navigateur est ensuite inséré dans le classement de sélection avec les autres navigateurs, selon le nombre de points obtenus.

Pour chaque navigateur, la Wild Card ne peut être utilisée qu'une seule fois, lorsqu'il change de série. La Wild Card doit être demandée par écrit, avec en annexe les résultats du CSP de la série précédente (ou un lien vers ceux-ci).

15. Situations exceptionnelles

Dans certaines situations exceptionnelles et bien justifiées (par exemple: accident, maladie, une pause maximale d'une année après une participation à une régate de très haut niveau) et sur demande par écrit, le comité peut également prendre en considération le classement ISAF et/ou l'appartenance au cadre de Swiss Sailing Team et faire un classement ad-hoc dûment justifié, qui comptera uniquement pour la participation à la régate en question et pas pour le classement au Championnat Suisse par Points.

Toutefois, une planification personnelle qui diffère du calendrier des régates de la SLA ne compte pas comme une situation exceptionnelle

AUTRES

16. Modifications du règlement

À tout moment, le comité peut apporter des modifications au présent règlement.